

La FNM satisfaite de l'intervention des pouvoirs publics

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-10-2007 21:10:54

La Fédération nationale de la minoterie (FNM) a enregistré avec satisfaction l'intervention des pouvoirs publics en vue de circonscrire les augmentations des prix des produits de blé tendre (farine et pain), suite au renchérissement des cours des céréales sur le marché international.

La Fédération a précisé, dans un communiqué, que le gouvernement est intervenu notamment par un soutien du prix du blé tendre destiné à la fabrication des farines libres.

Le gouvernement intervient à travers le budget de l'Etat pour apporter un soutien supplémentaire aux produits de base, dont le blé et la farine de luxe, qui est passé de 1,6 milliard de dirhams à 3,8 milliards, ce qui a permis au prix du pain de retrouver son niveau d'avant ramadan, avait déclaré le ministre chargé des Affaires économiques et générales, M. Rachid Talbi Alami.

L'intervention des pouvoirs publics a été appuyée par une campagne de communication visant à réhabiliter la confiance chez le consommateur et à rappeler à l'ordre certains opérateurs tentés par des vellétés spéculatives, a souligné la FNM.

La Fédération a rappelé, par ailleurs, certaines décisions contenues dans l'accord parvenu avec le gouvernement, lors de la réunion du 20 septembre 2007, tenue sous la présidence du Premier ministre, M. Driss Jettou, en présence, des ministres de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa, des Finances et de la Privatisation, M. Fathallah Oualalou, et de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, M. Mohand Laenser, ainsi que des membres du bureau de la FNM.

Le gouvernement, a-t-elle rappelé, s'est engagé en vertu de cet accord à subventionner pour une période transitoire, allant jusqu'au 31 décembre 2007, le blé tendre destiné à la fabrication des farines libres, pour cibler un prix entrée moulin de 250 DH/QX. Les moulins, en contrepartie, s'engagent à livrer la farine de luxe au prix maximum de 350 DH/QX (marchandises sans emballage, ni manutention, ni frais de transport).

Le gouvernement s'est engagé également à supprimer, à partir du 20 septembre 2007, la perception de la contribution destinée à la commercialisation et au stockage des orges destinées à l'alimentation animal, sachant qu'elle reste due avant cette date conformément à la réglementation en vigueur, a conclu la FNM.

MAP